

## **Zone d'Aménagement Concerté du Moulin**

-----

### **Lancement de la concertation**

Dans le cadre de l'urbanisation de la zone 2 AU du Moulin, le conseil municipal lors de sa séance du 20 décembre 2010 a validé le plan de référence du projet d'aménagement du secteur du Moulin et :

- a décidé de retenir la procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) pour le mode opératoire de réalisation de cette opération d'aménagement
- a défini les modalités de concertation conformément au Code de l'Urbanisme

A ce titre nous vous informons que le registre de concertation est disponible en mairie aux horaires d'ouverture.

Le bilan de cette concertation sera tiré au moment de la délibération de création de la Zone d'Aménagement Concerté (automne 2011)

FONTAINES,  
Le 18 février 2011